

Consultez

L'appel à propositions, le **Programme de travail** et le **Guide du candidat**

L'appel sur le [Participant Portal](#)

Le site du Conseil européen de la recherche
<http://erc.europa.eu/>

Le site du PCN ERC
<http://www.eurosfairer.prd.fr/7pc/erc>

Contactez

Le Point de contact national pour le Conseil européen de la recherche
pcn-erc@cns-dir.fr

Equipe du consortium PCN-ERC



Subventions

« **Advanced Grants 2012** »

"CHERCHEURS CONFIRMES"

Pour des projets de recherche exploratoire

7^{ème} PROGRAMME-CADRE

Conseil européen de la recherche

- ✚ Financement de projets **individuels** de **recherche exploratoire** dans **tous les domaines** de la science et de la technologie
- ✚ **Montant** : jusqu'à **2 500 000 €** (dans des cas exceptionnels jusqu'à **3 500 000 €**)
- ✚ L'appel est ouvert à **tous les chercheurs confirmés**, reconnus en tant que **leaders d'exception** qui mènent un **projet de recherche exploratoire**.
- ✚ Une attention particulière sera accordée aux **projets interdisciplinaires**

Eligibilité

- ✚ Pas de critère d'âge
- ✚ Pas de critère de nationalité
- ✚ Le porteur de projet devra être accueilli dans une **organisation d'accueil** située dans un des Etats membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays associés au PCRD. L'institution d'accueil devra signer une **lettre d'engagement** qui devra impérativement accompagner le dossier du candidat.

Soumission

Soumission unique par voie électronique, **via EPSS**.

Le **pré-enregistrement** est fortement recommandé, le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel.

Le dossier à soumettre sera composé de deux sections :

Section 1 (9 pages plus les résumés) :

- **CV (incluant une fiche d'identité de financement) : 2 pages**
- **Track-record détaillé : 2 pages**
- **Résumé détaillé du projet scientifique (extended synopsis): 5 pages**

Section 2 :

Description détaillée du projet scientifique (15 pages)

Annexes : lettre d'engagement de l'institution d'accueil, le tableau des questions éthiques.

Evaluation

L'évaluation se fera en deux étapes :

Etape 1 : Examen de la section 1

Etape 2 : Examen de tout le dossier (sections 1-3)

Il n'y aura pas d'audition.

Le seul critère d'évaluation est excellence scientifique.

Il se décline comme suit :

1. Potentiel du candidat (noté A/B/C)

2. Qualité du projet (noté A/B/C)

Ces critères seront évalués par **25 panels** d'experts de haut niveau.

Calendrier

Trois dates limite pour répondre à l'appel :

✚ Sciences physiques et ingénierie : **16 février 2012**

✚ Sciences de la vie : **14 mars 2012**

✚ Sciences humaines et sociales : **11 avril 2012**

A 17h00, heure de Bruxelles

Candidatures multiples

✚ Un seul projet par porteur de projet

✚ Un porteur de projet ayant vu sa candidature rejetée à l'appel Advanced Grants 2011 pourra postuler à l'appel suivant (Advanced Grants 2012) si son projet a dépassé le seuil de qualité à l'issue de la première étape d'évaluation.

✚ Les membres de panels ERC Advanced Grants 2010 ne peuvent pas postuler à l'appel ERC Advanced Grants 2012